



## Conseil de la Ville

---

### Règlement RV-2024-34-69 modifiant le Règlement RV-2022-22-51 sur la circulation des camions et des véhicules-ouils

---

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

**1. Modification de l'article 2 « Interdiction de circuler »**

L'article 2 du Règlement RV-2022-22-51 sur la circulation des camions et des véhicules-ouils est modifié par l'addition, après le paragraphe 7°, du suivant :

« 8° secteur Pintendre :

a) sur l'avenue Atkinson. »

Adopté le 25 juin 2024

(signé) Gilles Lehouillier

---

Gilles Lehouillier, maire

(signé) Marlyne Turgeon

---

Marlyne Turgeon, greffière

**EN VIGUEUR LE 16 SEPTEMBRE 2024**